

Privilège—M. Crosbie

Je voudrais terminer en disant que l'abus des privilèges des députés est répréhensible, que cela se passe avant une élection ou pendant. La seule différence, c'est que si cela se passe pendant une élection, cela doit alors être inclus dans les dépenses électorales. Si cet abus des privilèges de la Chambre et des députés se produit avant une élection, c'est tout de même un abus.

Je demande au chef du Nouveau parti démocratique de nous fournir ses preuves. Je ne doute pas qu'il les ait, que son parti les ait. Je leur demande de fournir toutes les preuves que cela a été payé, toutes les dépenses concernant cette lettre, afin de nous démontrer qu'ils ont procédé honorablement dans cette affaire, et de ne pas laisser planer derrière eux un grave doute, l'idée qu'ils font peut-être la même chose au Yukon et à Hamilton Mountain.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, voici l'exemple classique d'un gouvernement qui essaye de recourir à la meilleure défense connue, l'attaque. Il est clair que les 40 000 \$ qu'a coûtés ce film et les 135 000 prospectus qui circulent à Terre-Neuve, payés par les Canadiens sont des choses qu'ils veulent étouffer et cacher à la presse.

Cependant, je voudrais parler de la question soulevée par le secrétaire parlementaire parce que, à mon avis, elle ouvre une énorme boîte de Pandore. C'est une question que je n'ai pas jugé utile de soulever lors des élections provinciales en Colombie-Britannique. Cependant, la députée de Vancouver-Centre, la ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney) a envoyé à 50 000 ou 100 000 foyers une photo de Bill Vander Zalm et d'elle-même se donnant le bras. Cela s'est fait en pleine campagne électorale.

Si la Chambre prend cette affaire au sérieux, elle ne pourra plus jamais se faire prendre au sérieux. Je pourrais vous présenter des milliers de documents à caractère partisan que les conservateurs ont expédiés aux frais de la Chambre des communes. Le ministre des Transports (M. Crosbie) a trompé le chef de mon parti. Quand ce dernier lui a présenté une attestation du maître de poste de la Chambre des communes certifiant que nous avons payé les frais d'affranchissement, il n'a même pas présenté ses excuses. Il est là à nous regarder avec des yeux de merlan frit et l'air de se dire: Je suis le tout-puissant ministre des Transports. Nous perdons des votes à Terre-Neuve. Nous allons essayer de concocter un problème bidon pour avoir quelque chose à donner en pâture aux Terre-Neuviens. Et bien je ne marche pas et les citoyens de Terre-Neuve ne marcheront pas non plus, car vous avez été pris la main dans le sac et en flagrant délit de mensonge en ce qui concerne l'accord canado-français. Ce n'est que du boniment dont vous devriez avoir honte.

M. le Président: Avant d'accorder la parole au député de Mission—Port Moody (M. St. Germain), je demanderais à tous les députés de s'abstenir de dire «vous», même si je sais que cette question enflamme les esprits.

Comme nous avons déjà entendu plusieurs interventions formulées en des termes très énergiques, le député de Mission—Port Moody voudra peut-être parler uniquement du sujet qui nous intéresse.

Deux questions se posent. L'une a été soulevée par le ministre des Transports (M. Crosbie) qui s'est plaint de ce qu'un message politique relié aux prochaines élections complémentaires avait été expédié en franchise. D'autre part, le chef du nouveau parti démocratique a déclaré que le gouvernement du Canada avait commis un abus de pouvoir en publiant un document concernant la situation des pêches et les relations entre le Canada et la France à l'égard de certains stocks de poisson. Cela vise également à servir ses intérêts politiques. Telles sont les deux questions qui se posent.

• (1530)

Il s'agit de savoir s'il s'agit là d'une question de privilège. De toute évidence, on s'est plaint des deux côtés et il s'agit d'établir si les uns et les autres ont fait un bon usage de leurs privilèges parlementaires pour communiquer avec les électeurs. Je ne dis pas qu'il s'agit d'une question de privilège, mais je voudrais que les députés fassent porter leurs commentaires sur cette question, car c'est sur ce point que je dois rendre une décision.

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, je serai très bref. Il y a eu atteinte à nos privilèges. L'honorable chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a présenté les faits sous un faux jour. Dans ses remarques préliminaires, il a dit que l'on utilisait les envois collectifs d'imprimés sans adresse lorsqu'il a répondu aux arguments de l'honorable ministre des Transports (M. Crosbie), ce qui n'est pas du tout l'objet de la discussion actuelle. Nous parlons de nos propres circonscriptions. Quand les objets sans adresse sont de nature sectaire, ils sont souvent refusés et ne sont pas imprimés. On demande à un député d'établir un imprimé qui ne vise pas à gagner des voix et c'est toute la question en jeu ici.

Ce qui est révoltant pour tous les Canadiens, monsieur le Président, c'est l'attitude moralisatrice des néo-démocrates. Ils parlent de l'abus des deniers publics. C'est bien le cas en l'occurrence. Que nous le souhaitions ou non, notre réputation à tous est entachée si un député profite de sa position privilégiée pour servir ses intérêts ou celui de son parti. Ce n'est acceptable ni sur le plan moral ni sur le plan légal, d'après le Règlement de la Chambre. En matière de dépenses publiques—et ne vous y trompez pas, monsieur le Président, il s'agit bien de dépenses publiques au sens propre du terme—le NPD est bien le premier à protester haut et fort.

L'utilisation à mauvais escient du papier à lettres, en l'occurrence, et peut-être aussi de la griffe de franchise, constitue une attaque aux privilèges de chacun d'entre nous à la Chambre. Je suppose que le député d'Oshawa a déclaré avoir payé l'affranchissement. Je me demande toujours pourquoi il a utilisé sa griffe de franchise.